

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

La présidente, Mme Ahima Buffat, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette vingt-quatrième séance ordinaire du Conseil communal de la législature, la première sous sa présidence.

Elle remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et salue le public et les représentants de la presse.

Elle remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, leur disponibilité et leur bienveillance, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, leur collaboration et leur serviabilité, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

Avant l'ouverture de la présente séance, la présidente propose d'entonner les 2 premiers versets de l'Hymne vaudois, lequel a été écrit en 1803 par le Colonel Samuel-Henri Rochat (1783-1861) sur une mélodie populaire.

*Vaudois ! un nouveau jour se lève,
Il porte la joie en nos cœurs
La liberté n'est plus un rêve,
Les droits de l'homme sont vainqueurs.
De notre antique dépendance
Chassons l'importun souvenir,
Et du plus riant avenir
Osons concevoir l'espérance !*

*Que dans ces lieux règne à jamais
L'amour des lois, la liberté, la paix !*

*Que dans nos riantes campagnes
Cet heureux refrain soit chanté,
Que par l'écho de nos montagnes
Il soit mille fois répété.
Dans les bras d'une mère tendre,
Qu'il soit bégayé par l'enfant
Que la voix d'un sexe charmant
A nos guerriers le fasse entendre.*

*Que dans ces lieux règne à jamais
L'amour des lois, la liberté, la paix !*

Elle formule le vœu pour que les débats soient riches et démocratiques, qu'ils se déroulent avec fairplay et dignité, et elle en remercie d'avance les Conseillers.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 52 Conseillères et Conseillers.

Il y a 18 excusés (Mmes Katia Annen, Fabienne Bill, Magali De Preux Boscardin, Ioulia Esreb, Carine Koller, Nathalie Lamarque et Léonie Wahlen, MM. Pierre-Alain Bringolf, Pascal Chollet, Nikhil Duella, Jean Egger, Adrien Frantz, Raphaël Grandjean, Roger Hemberger, Jean-Marc Jaquier, Aurélien Joye, Bernard Kaeslin et David Mayer).

2 arriveront plus tard (MM. Evan Lock et Pascal Riesen).

2 absents (Mme Isabelle Kunze, M. Adrian Hochreutener).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

La présidente s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 19 août 2024, la Municipalité a informé le Bureau du retrait, à l'ordre du jour de la présente séance, du préavis municipal n° 67 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'aménagements en faveur de la nature dans le secteur du Vieux-Bourg. Cet objet a dès lors été retiré de l'ordre du jour.
- Par courriel de ce jour, le Bureau a été informé de la démission de M. Didier Feller, avec effet immédiat. La présidente donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, la présidente remercie M. Didier Feller et lui souhaite le meilleur pour la suite.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant M. Didier Feller aura lieu lors de la prochaine séance, tout comme la nomination d'un délégué au Conseil intercommunal (CI) de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) et d'un délégué suppléant au CI de Région de Nyon, en remplacement du précité.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une interpellation :
 - Interpellation de Mme Stella Motta Larrivé, MM. José Caiano, Arnaud Durand, Dominique Pernet et Bernard Kaeslin intitulée « Mesures de soutien aux commerces du Vieux-Bourg durant les travaux ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à ses auteurs s'ils désirent la développer séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2024.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 62** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024.
7. **Préavis municipal n° 63** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du réseau d'éclairage public.
8. **Préavis municipal n° 64** relatif à la révision du Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.

Préavis – Première lecture

9. **Préavis municipal n° 65** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025.
10. **Préavis municipal n° 66** relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) (plafond d'endettement).

Autres objets

11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. José Caiano, Mme Albulenë Ukshini Sefa et Angelita Galvez, pour le PS Gland, intitulé « Pour la création d'un Jardin du Souvenir pour nos animaux de compagnie » et nomination d'une Commission.

12. Interpellation de M Mme Stella Motta Larrivé, MM. José Caiano, Arnaud Durand, Dominique Pernet et Bernard Kaeslin intitulée « Mesures de soutien aux commerces du Vieux-Bourg durant les travaux ».

Divers

13. Nomination d'un membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
14. Divers et propositions individuelles.

Avec l'arrivée de Mme Isabelle Kunze, le nombre de Conseillers présents passe à 53.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2024

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2024.

3. Communications du Bureau

- Le 8 juillet 2024 a eu lieu la passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau du Conseil communal, à laquelle étaient également invités les membres de la Municipalité et les présidents et chefs des groupes politiques représentés au Conseil communal. La présidente les remercie pour leur présence. La soirée fût fort agréable, le repas exquis et elle tient à exprimer sa gratitude pour ce moment de convivialité et de partage.
- Le 15 juillet 2024, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir. La présidente remercie la Municipalité et les membres du Bureau pour leur disponibilité durant la période estivale.
- En date du 1^{er} Août 2024, la présidente a partagé les traditionnelles tartines au son de l'accordéon. Cette manifestation, fort appréciée des concitoyens, a toujours été à ses yeux une jolie façon de vivre ensemble. Il lui a aussi été offert le privilège de s'adresser à la population à l'occasion de la partie officielle précédant les festivités du soir. Elle en profite pour remercier la Municipalité ainsi que les différents Services de l'Administration communale pour le spectacle offert en fin de soirée. Ce fût poétique, féérique, novateur. Cela a fait voyager la population dans des contrées lointaines.
- Du vendredi 2 août au dimanche 4 août 2024, le stand de tir communal a été engagé dans les épreuves de la Cantonale des Jeunesses campagnardes à Givrins. La présidente a pu y croiser plusieurs membres du Bureau et du Conseil communal, et elle les remercie pour leur investissement, même et surtout hors de ces murs.

Les personnes qui, comme la présidente, ont eu la possibilité de visiter le village éphémère sorti de terre en un clin d'œil n'ont pu qu'être admiratives de l'enthousiasme, de l'entrepreneuriat, du savoir-faire et du savoir vivre ensemble de notre belle jeunesse. Bravo à eux !

- Le 26 août 2024, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 3 octobre prochain.
- En ce jour du 29 août 2024, M. Jean-Luc Nicolet fête son anniversaire et la présidente propose de lui adresser les meilleurs des vœux en chanson.

Avec l'arrivée de M. Evan Lock, le nombre de Conseillers présents passe à 54.

- Le 7 septembre prochain aura lieu la traditionnelle manifestation « Gland ça marche ! », laquelle fêtera ses 10 ans et est parfaitement adaptée aux familles. La présidente invite la population à y participer. C'est toujours un plaisir de pouvoir se promener dans les différents quartiers de la Ville, avec une nouvelle animation proposée par le Comité. Pour la présidente, c'est une jolie façon de se retrouver et de revisiter la belle ville de Gland.
- La présidente rappelle aux Conseillers qui le désirent et qui ne l'ont pas encore fait d'annoncer leur participation au traditionnel Tir de l'Amitié qui aura lieu le samedi 21 septembre 2024.
- Le 22 septembre prochain sera jour de votation fédérale. 2 objets seront soumis au scrutin populaire, à savoir :
 - Initiative populaire du 8 septembre 2020 « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité);
 - Modification du 17 mars 2023 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle).

La présidente rappelle aux Conseillers l'importance de voter et de faire voter autour d'eux.

- Par courrier du 12 avril 2024, les Conseillers ont été informés que Mme Rosanna Vaccaro, secrétaire suppléante, souhaitait cesser son activité. La présidente passe la parole à la précitée, qui s'adresse en ces termes à l'Assemblée :

*« Madame la Présidente,
Madame la Secrétaire du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Par la présente, j'ai le regret de vous annoncer renoncer à mon poste de secrétaire suppléante avec effet au 30 septembre 2024.

Le développement de mon activité de notaire et la venue d'une petite princesse dans ma vie m'amènent aujourd'hui à devoir mettre de l'ordre dans mes priorités.

Je tiens à préciser qu'au fil des années j'ai eu plaisir à participer au Conseil communal en qualité de Conseillère, puis à suivre de nombreuses séances plénières en qualité de secrétaire suppléante.

Les diverses fonctions attribuées m'ont été très utiles à comprendre les rouages politiques et administratifs du Conseil communal. Je suis convaincue que les relations respectueuses et conviviales entre les Conseillers d'une part, et entre le Conseil communal et la Municipalité d'autre part, sont propices à l'accomplissement de nouveaux projets visant à assurer une évolution prospère de la Ville.

J'espère que ce cadre paisible de travail perdurera et que l'intérêt pour la collectivité restera le vecteur de chaque conseiller communal pour les futurs débats.

Née et originaire de Gland, je ne manquerai pas de rester à l'affût de l'actualité glandoise en visionnant la reproduction live des séances du Conseil communal et me réjouis de croiser dans les environs les membres du Conseil communal et de la Municipalité.

Il ne me reste qu'à souhaiter de débats fructueux à chacun d'entre vous, plein succès à la future secrétaire suppléante Mme Hemberger et un excellent mandat de présidence à Ahimara.

Tout en restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Madame la Secrétaire du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, mes cordiales salutations. »

Au nom du Conseil communal, la présidente remercie Mme Rosanna Vaccaro pour son investissement sans faille et ses précieux conseils. Elle lui souhaite le meilleur dans sa nouvelle aventure personnelle et lui souhaite, ainsi qu'à sa famille, un avenir radieux.

L'assermentation d'une nouvelle secrétaire suppléante sera portée lors de la séance du 3 octobre 2024.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Ressources humaines

- Le 15 août 2024, 3 apprentis ont terminé leur période de formation au sein de l'Administration communale et ont obtenu leur CFC. Il s'agit de :
 - Mme Fanny Gabriel, apprentie en information documentaire;
 - M. Giovane Foga, apprenti employé de commerce;
 - M. Timothé Rudig, apprenti aux espaces verts.

La Municipalité leur adresse ses félicitations et plein succès pour leur vie professionnelle future.

Place maintenant à 4 nouveaux apprentis, qui ont débuté leur formation ce mois d'août, un comme agent d'exploitation, un employé de commerce, un apprenti aux espaces verts et un comme technicien au Théâtre de Grand-Champ, ainsi qu'une stagiaire en maturité professionnelle au Secrétariat municipal.

- **Engagements** :
 - Dès le 5 août 2024 : Mme Élodie Gomolka, Community Manager à 50 %, au Secrétariat municipal;
 - Dès le 12 août 2024 : Mme Maëlle André, chargée de projet à 80 %, au Service de la population (ci-après : SPOP).
- **Départs** :
 - Au 31 août 2024 : Mme Tiffany Favre, assistante de sécurité publique, au SPOP.

La Municipalité remercie les personnes qui quittent la Commune et souhaite une chaleureuse bienvenue aux nouvelles arrivées.

Habiter 2050

Le samedi 21 septembre prochain aura lieu l'événement Habiter 2050 organisé par l'Office du développement durable. Cet événement fait suite au Prix lauréat 2023 que la commune de Gland a reçu dans le cadre de l'appel à projets de SuisseEnergie pour les communes innovantes. Cet atelier s'inscrit dans la promotion de mesures visant la transition énergétique et le suivi du Plan climat.

Il y sera proposé une approche combinant les échanges avec des entreprises locales, des ateliers-conférences et le lancement d'accompagnements spécifiques pour les propriétaires qui auraient besoin d'un soutien, comme la réalisation d'un CECB+ (analyse de la situation énergétique d'un bâtiment), des conseils pour des pompes à chaleur ou une installation photovoltaïque.

Les Conseillers peuvent bien entendu participer à cet événement, qu'ils soient propriétaires ou non, et relayer cette information à leurs proches, à leurs propriétaires et à leurs régies. La Municipalité attend volontiers toute inscription.

Budget participatif – préavis municipal n° 54

Elle souhaite donner une information concernant le budget participatif et le préavis municipal n° 54 qui a été accepté en février dernier par le Conseil communal. La 1^{ère} étape du projet de budget participatif se clôture avec un beau succès, avec 10 projets déposés. Ces projets vont maintenant être repris par l'Administration, travaillés, et une fois qu'ils auront passé la rampe du contrôle qui est effectué selon ce qui a été accepté dans le préavis, ils entreront dans la phase 3, qui courra jusqu'au 31 octobre 2024. Les projets retenus seront ensuite affichés sur la plateforme au début de la phase de vote qui aura lieu du 1^{er} au 30 novembre 2024.

La Municipalité est très satisfaite du nombre de projets présentés et de l'intérêt porté. Une fois de plus, elle se rend compte que la population est vraiment pleine d'énergie et de bonnes idées.

Question de M. Steve Binggeli

Elle souhaite apporter une réponse à la question posée par M. Steve Binggeli lors de la séance du Conseil communal du 20 juin 2024, lequel se référait à une ordonnance sur le personnel de la Confédération qui prévoit un droit au remboursement des coûts de l'accueil extrafamilial des enfants du personnel en âge préscolaire.

M. Steve Binggeli souhaitait obtenir une estimation du nombre d'enfants au sein du personnel de l'Administration gandoise et une estimation globale des coûts de frais de garde extrascolaire que cela représenterait si d'aventure la commune de Gland entrait dans un système de ce type-là.

Au 30 juin 2024, un total de 283 enfants étaient enregistrés dans la base de données des ressources humaines, tout enfant confondu et non pas uniquement les enfants concernés par l'accueil extrascolaire, à savoir :

- 138 jeunes de plus de 18 ans;
- 121 enfants nés avant le 31 juillet 2020 et qui sont scolarisés depuis la dernière rentrée scolaire;
- 24 enfants nés après le 1^{er} août 2020.

M. Steve Binggeli s'interrogeait aussi sur une potentielle estimation financière. Il s'agit là vraiment d'une estimation, cela n'est pas scientifique puisque les données devraient être analysées financièrement, mais en prenant quelque chose d'assez linéaire et en reprenant les tarifs publiés sur le site Internet du Réseau d'accueil des Toblerones, le tarif journalier maximum pour l'accueil familial de jour est de CHF 87.50.

Si l'on compte 252 jours ouvrés en 2024 moins 25 jours de vacances, cela représente 227 jours. En multipliant ce chiffre par CHF 87.50, on arrive à un total de CHF 19'862.50 par enfant. Pour 24 enfants en âge préscolaire, cela reviendrait donc à un coût théorique de l'accueil familial de jour de CHF 476'700.-.

Elle rappelle que l'ordonnance mentionnée par M. Steve Binggeli s'applique uniquement au personnel de la Confédération, et non pas au personnel communal. Toutefois, rien n'empêche une commune de participer comme elle l'entend. Pour rappel, à Gland, la Municipalité offre une prime de naissance de CHF 200.- à l'ensemble des personnes sous contrat avec la Commune, c'est-à-dire tant le personnel fixe que le personnel auxiliaire.

Il faut savoir aussi que dans une première approche et sur proposition des Services et de la Municipalité, il a été évoqué l'idée, pour amener un plus au personnel de l'Administration, de proposer une crèche dans le futur bâtiment communal, laquelle proposerait un accueil privilégié aux employés de la Commune.

M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- La Semaine de la mobilité commencera le mercredi 18 septembre prochain et se poursuivra le samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024. Durant cette semaine, diverses activités seront proposées, à savoir :

- une animation « Être et rester mobile » pour l'ensemble de la population;
- des stands au marché à la Place de la Gare;
- un cours sur la conduite cycliste;
- l'inauguration du pumptrack le dimanche 22 septembre 2024.

Le point central de cette Semaine de la mobilité sera le lancement du test de la navette Cristal, qui commencera son parcours le 17 septembre prochain jusqu'au 26 octobre 2024. L'inauguration de ce test aura lieu le mercredi 18 septembre 2024 et une invitation sera prochainement envoyée aux Conseillers. La population est invitée à participer à cet essai en utilisant la navette gratuitement durant 6 semaines. La navette suivra une ligne de trajet et, pendant les heures creuses, elle fera du transport à la demande, via une application ou par téléphone. La Municipalité se réjouit de tester cette navette.

- Il souhaite répondre aux questions posées par Mme Stéphanie Larrivé lors de la séance du Conseil communal du 14 mars 2024 liées à la réponse que la Municipalité avait donnée concernant son postulat sur la prolifération des chats errants.

La première question était la suivante :

Le 9 janvier dernier, l'association Animal Aide Action (AAA) a posté une annonce sur la page Facebook « T'es de Gland si » pour faire appel à des bénévoles pour aider à nourrir les chats errants dans divers endroits de la Ville. Elle aimerait savoir s'il est nécessaire d'avoir une autorisation pour faire ce genre d'action et, dans l'affirmative, est-ce qu'une telle autorisation a été donnée à cette association. Elle sait qu'en France typiquement il est interdit de nourrir les chats errants, mais elle n'a pas trouvé l'information en Suisse, d'où sa question. Elle a ajouté que cette association, qui met à disposition plusieurs points de nourriture à Gland pour les chats (qu'ils soient errants ou pas), va à l'encontre de ses objectifs de protection de la biodiversité. La prédation des chats est un sujet de plus en plus problématique et qui se doit d'être pris au sérieux par les autorités glandoises. De plus, il existe d'autres associations qui font un travail beaucoup plus cohérent, comme celles qui proposent de stériliser les chats errants.

La Municipalité remercie Mme Stéphanie Larrivé pour ses questions complémentaires qui permettent de réfléchir à la cohérence des diverses actions menées concernant la population des chats errants. Les professionnels interrogés et concernés par cette problématique sont tous d'accord sur le fait que la prolifération de chats errants n'est pas visible à Gland. Cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas, mais leur nombre, pour autant qu'ils existent, reste marginal. Cependant, il faut rester vigilant et surtout ne rien entreprendre qui puisse favoriser une telle prolifération. L'action citée par Mme Stéphanie Larrivé qui vise à nourrir les chats errants, au surplus de manière systématique et large puisque des bénévoles sont recherchés pour la mettre en œuvre, génère un risque d'accroissement de cette population. La Municipalité ne veut pas encourager une telle pratique mais n'a pas les moyens de l'interdire, le cadre légal suisse étant totalement silencieux à cet égard. Tout au plus peut-elle dénoncer l'opération si celle-ci engendre des salissures de la voie publique, sur la base de l'art. 33 du Règlement communal de police.

La seconde question était la suivante :

Dans le rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité », plusieurs vœux avaient été émis, dont celui de publier un article de sensibilisation envers les propriétaires de chats au printemps, par exemple dans le « Gland Cité ». Quelles sont les intentions de la Municipalité quant à ce vœu ? Compte-t-elle s'engager dans une réelle démarche de protection de la biodiversité en traitant cette problématique et, si oui, comment ?

Le vœu de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité à ce postulat était le suivant : « Publier un article chaque printemps dans le « Gland Cité » pour sensibiliser les propriétaires de chat sur les bonnes pratiques à adopter afin de réduire l'impact de leur animal sur la biodiversité ».

La Municipalité entre volontiers en matière pour établir une communication au printemps à travers les médias usuels pour renseigner la population, et particulièrement les propriétaires de chats quant à leurs responsabilités et aux bonnes pratiques en ce domaine. Des informations particulières peuvent leur être apportées en complément, telles que les mesures en termes de stérilisation des chats errants. Cette année, les vétérinaires glandois ont stérilisé 2 chats errants. La facture, accompagnée d'un geste commercial, a été prise en charge par la SPA. La forme de cette communication reste à définir, mais l'engagement pour le printemps 2025 est pris.

Avec l'arrivée de M. Pascal Riesen, le nombre de Conseillers présents passe à 55.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Ouverture de la nouvelle saison à Grand-Champ

Durant 4 jours, du jeudi 26 au dimanche 29 septembre 2024, Grand-Champ va lancer sa nouvelle saison culturelle. Il y aura des musiques actuelles, le spectacle d'humour de M. Simon Romang, le spectacle « Le Voyage de Gulliver » et plein d'autres activités pour célébrer le lancement de la nouvelle saison 2024-2025.

Golden Flûte Classic

Après une décennie d'existence, « La Côte Flûte Festival » annonce sa métamorphose en « Golden Flûte Classic » et prendra ses quartiers du 3 ou 6 octobre prochain à Grand-Champ. Il affirme ainsi sa position unique dans le paysage musical et s'impose comme le principal festival de flûte traversière en Suisse. Il y aura 200 artistes pour vivre 4 journées riches en émotions musicales et humaines.

Semaine du goût

Cette année, Pro Senectute, l'EVAM et la ville de Gland ont choisi de proposer un événement culinaire pour marquer la semaine du goût, qui aura lieu du 12 au 22 septembre 2024. Afin de favoriser les échanges entre seniors et personnes migrantes, de rapprocher le public senior du public migrant et de valoriser ces dernières au travers de leur savoir culinaire, la Municipalité a choisi de soutenir ce projet qui aura lieu le 19 septembre à midi.

L'équipe de volontaires parmi les migrants préparera des mets de leur pays d'origine pour constituer un buffet international aux saveurs multiples. Les seniors pourront découvrir des mets d'ailleurs et en même temps vivre un moment de partage.

Journée internationale de la personne âgée le 1^{er} octobre

La Ville s'associe à VIVAG et au Café Rencontre pour organiser un événement en lien avec cette journée pour valoriser les relations intergénérationnelles. Il aura lieu dans les salles sous la nouvelle église catholique et permettra à tout un chacun de partager un café et un croissant en matinée pour faire connaissance, échanger et vivre un moment de convivialité.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Économie

- S'agissant du Vieux-Bourg et du dispositif d'aide aux commerçants, la Municipalité poursuit l'une de ses nombreuses interventions, laquelle consiste en des bons-cadeaux avec les commerçants qui sont touchés par l'évolution des travaux. Il rappelle que ces bons-cadeaux se trouvent directement chez les commerçants ou auprès du SPOP.
- Concernant l'incubateur Nouvelle Économie, qui remplace le Prix Nouvelle Économie, 3 candidats ont déjà été identifiés, lesquels bénéficieront des prestations, notamment d'experts en communication, marketing et conseil en stratégie. La Municipalité doit encore rencontrer d'autres candidats et les sélectionner cas échéants. Des informations complémentaires seront données ultérieurement, notamment lors du Forum Nouvelle Économie qui aura lieu le 6 novembre prochain.

Dans le cadre de cet incubateur Nouvelle Économie, la Municipalité renforce aussi sa coopération avec APRÈS-VD, qui est la faitière de l'économie sociale et solidaire. 2 modules de formation seront organisés, le premier le 24 septembre 2024, entre 09h00 et 12h00, qui abordera le sujet du reporting extra financier et présentera un outil concret de comptabilité double en francs et carbone. Le second module abordera les modèles d'affaires à but sociétal et à lucrativité distributive visant à l'impact sociétal positif, dont la date est encore à déterminer. Ces formations sont certes accessibles aux bénéficiaires de l'incubateur Nouvelle Économie, mais également à toute personne ou entreprise glandoise qui serait intéressée par ces thématiques. En cas d'intérêt, il suffit d'écrire un message à l'adresse économie@gland.ch.

- Le 22 août dernier, différents membres du Service de l'économie et lui-même, qui a fait une présentation de la ville de Gland, ainsi que PepperHub, partenaire pour l'incubateur Nouvelle Économie, ont participé à un événement organisé à l'Éclipse où est localisé PepperHub. Cela a permis, devant plus de 80 personnes, de notamment accentuer le rôle de la ville de Gland sur la scène de l'entrepreneuriat vaudois et de resserrer les liens avec les entreprises locales.
- Il a le plaisir d'annoncer qu'un nouveau projet contre la précarité menstruelle aura lieu au mois de septembre 2024 avec TKap, qui est une boutique qui permettra d'acheter du matériel réutilisable, ainsi qu'avec la Coop à partir du mois d'octobre 2024, en remplacement de la Migros. Les négociations vont bon train, mais vraisemblablement cela devrait bien se passer. C'est une bonne chose de reconduire ce projet et le but serait évidemment de pérenniser cela pour l'année prochaine.

Finances

- Un bouclage de crédit est annoncé :

Préavis municipal n° 94/2010 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015	
Crédit d'investissement accordé	CHF 1'769'635.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 1'836'777.16
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 1'836'777.16, soit 103.79 % du crédit accordé
Dépassement de crédit	CHF 67'142.16
Solde à amortir au 31 décembre 2023	CHF 450'312.00

Ce préavis a un peu dépassé la période 2011-2015. Un problème a été rencontré dans la mesure où, dans une période assez lointaine aussi, soit en 2012, 2013 et avril 2016, des dépenses ont été faites sur ce préavis alors qu'elles ne concernaient pas directement ce préavis, même si elles avaient un rapport avec le sujet des transports publics régionaux. Des dépenses ont donc été faites à une époque où il était peut-être pensé que cela s'arrêterait en 2015 et qu'il resterait de l'argent. Or ce préavis a continué avec la Région de Nyon et cette dernière a facturé exactement le montant du crédit accordé, soit CHF 1'796'635.-, et ces 3 dépenses datant de 2012, 2013 et 2016 ont créé le dépassement de crédit. Selon le Règlement du Conseil communal (RCC) et le Règlement sur la comptabilité des communes, en cas de dépassement de crédit, toute dépense supplémentaire devrait être portée à la connaissance du Conseil communal par voie de communication écrite et soumise à son approbation. Comme il s'agit-là d'éléments datant de 2 législatures antérieures sur lesquels la Municipalité ne peut pas être tenue pour responsable, il fait cette annonce ce soir oralement en toute transparence, sans toutefois respecter scrupuleusement l'art. 104 RCC et 14 et 16 du Règlement sur la comptabilité des communes. Au moment de clôturer ce préavis, il a été remarqué que la Région de Nyon avait encore facturé les dernières dépenses et c'est donc seulement à ce moment-là que le Service des finances a pu constater ce dépassement de crédit et a recherché pour quelle raison il était présent.

- Un nouvel emprunt de CHF 5 Mios a été contracté auprès de Postfinance, au taux de 1.65 %, avec échéance le 8 juillet 2037, soit pour 13 ans.
- Un emprunt de CHF 4 Mios auprès de la SUVA, qui était échu le 12 juillet 2024, a été renouvelé par un emprunt de CHF 5 Mios, soit CHF 1 Mio de plus, auprès de Postfinance, au taux de 1.69 %, avec échéance au 12 juillet 2039, soit pour 15 ans.

L'on est maintenant dans une politique où l'on a tendance à emprunter sur du plus long terme, le court terme étant plus cher que celui-ci. Les taux de 1.65 % et de 1.69 % restent quand-même intéressants, même si l'on est clairement sorti d'une période de taux négatifs pour le court terme et de taux très bas pour le plus long terme.

- Lors de la séance du Conseil communal du 20 juin 2024, M. Raphaël Grandjean souhaitant savoir, concernant les comptes 2023, où étaient comptabilisés les produits de refacturation des conseillères école-famille. Il répond qu'ils le sont sur le compte 715.4522.00 « Participation financière conseillère école-famille AISE » à hauteur de CHF 87'865.15, et sur le compte 715.4522.10 avec le même intitulé.

Domaines

- Un acte de constitution de servitude de passage public à pied et pour tout véhicule a été signé le 23 juillet 2024 devant Me Damien Ventura, notaire. Il s'agit en fait de ce qui a permis d'élargir le carrefour du Lavasson pour se rendre au centre sportif. La Municipalité a donc signé cette servitude de passage qui a notamment été négociée avec le propriétaire du bâtiment qui vient de se construire et qui n'est pas encore occupé.
- Le 15 août 2024, devant Me Jean-Guillaume Amiguet, notaire, la Municipalité a également signé l'achat des parcelles n° 165 et 185, soit les parcelles préemptées qui se trouvent en face de Grand-Champ, où se trouvait l'ancien parking à vélos.

Sports

- Les cours proposés cet été à la Falaise ont rencontrés un beau succès.
- Le 21 septembre prochain aura lieu le Tir de l'amitié.
- Le 22 septembre 2024, de 10h00 à 15h00, aura lieu l'inauguration du pumtrack, qui est déjà ouvert, ce qui marque vraiment la fin des travaux à En Bord. Il y aura notamment de l'initiation de trial en VTT et monocycle, l'utilisation libre du pumtrack, du gymkhana et de la restauration.
- Concernant la patinoire fixe, la Municipalité a enfin reçu le chiffrage complet pour le montant de ce nouvel objet, qui est quand-même beaucoup plus complet et plus important que celui qui avait été présenté à l'époque. Des négociations vont maintenant avoir lieu avec M. Doug Boulanger, qui s'occupera de la gestion de cette patinoire, pour voir quel est son business plan afin de revenir si possible avec un projet qui sera meilleur mais qui coûtera moins cher.
- S'agissant de la patinoire mobile, M. le Municipal Yves Froidevaux expliquera pour quelle raison cette dernière restera finalement encore une année au même endroit, à Grand-Champ.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)

- Les enfants ont repris le chemin de l'école le lundi 19 août 2024. Pour l'établissement primaire, soit de la 1P à la 8P, cela représente 1'211 élèves. Pour le secondaire, de la 9S à la 11S, on compte 525 élèves.
- Le Colibri a pu ouvrir son UAPE dans les locaux d'Eikenøtt et a l'autorisation d'exploiter 36 places d'accueil de la 1P à 4P. Pour cette structure, le taux d'occupation moyen est de 88.6 %. Le Colibri a également agrandi l'UAPE du Verney et peut désormais accueillir un total de 36 enfants, soit 12 de plus que l'année dernière. Le taux de fréquentation s'élève presque à 90 %, sauf le mercredi, qui est d'ailleurs la journée la plus faible pour toutes les structures.

La fondation La Ruche a pu déménager de la Rue de la Paix dans les nouveaux locaux au quartier des Lisières, avec 60 places maximum par jour pour les élèves de la 6P à la 8P. Le taux moyen de fréquentation est presque de 90 %. Les autres UAPE de La Ruche, situées aux Perrerets et à Mauverney, sont également presque pleines.

La Commune complète toutes ces offres avec les Pause'déj qui se trouve également aux Perrerets et à Mauverney, lesquelles accueillent au total 168 enfants de la 1P à la 6P.

- Le samedi 7 septembre 2024, le Comité de « Gland ça marche ! » et le Service de l'enfance et de la jeunesse organisent pour la 10^{ème} fois le rallye pédestre « Gland ça marche ! ». Le départ du rallye se situe à Gare-Nord, dès 13h00, et la population pourra découvrir une sélection d'entreprises et d'institutions locales autour de Gare-Sud.
- La Fête du skate-park aura lieu le 21 septembre 2024 à En-Bord. Cet événement sera suivi le soir, dès 18h00, par le G-Fest. Ce festival de musique est organisé entièrement par le Parlement des jeunes. Elle leur souhaite beaucoup de succès pour ce premier festival et les félicite déjà pour leur courage, le fait d'organiser une telle manifestation n'étant pas anodin. Elle invite la population à venir apprécier les artistes de ce festival qui viennent de Gland et de la région, à passer une soirée entre amis et à soutenir ainsi l'effort des jeunes.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

Travaux du Vieux-Bourg

Les travaux du Vieux-Bourg battent leur plein et vont encore s'intensifier dans le courant du mois de septembre 2024.

Au niveau du Chemin de la Louve, les travaux sont maintenant terminés.

Du côté de la Grand'Rue, les enrobés seront posés le 11 septembre et le transit sur l'ensemble de l'axe sera à nouveau possible dès le 12 septembre 2024.

- Pour la zone 1, soit du carrefour Rue du Borgeaud/Rue du Jura vers le carrefour Rue du Borgeaud/Chemin de la Pique, du mardi 17 septembre à novembre 2024, il va s'agir d'opérer à des travaux préparatoires permettant le remplacement du réseau d'eau sous-pression à faible profondeur. Cette étape permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau en limitant les risques de fuites sur un réseau aujourd'hui très vétuste. Cette intervention est indispensable avant la réalisation des travaux de terrassement à plus grande profondeur pour la mise en séparatif de l'assainissement et le déploiement du chauffage à distance. Durant cette étape, les travaux seront réalisés en demi-chaussée et la circulation sera donc possible.
- Pour la zone 2, soit du carrefour Rue du Borgeaud/Route de Luins vers le carrefour Rue du Borgeaud/Chemin de la Pique, les travaux auront lieu du mardi 17 septembre 2024 à juillet 2025. Cette intervention débutera au cœur du carrefour et durera environ un mois. Durant cette première étape, la circulation alternée sera mise en place avec priorité à la ligne de CarPostal. D'ailleurs, cette dernière ne circulera plus par la Rue du Borgeaud durant toute la durée des travaux sur cet axe, soit durant environ un an et demi. La déviation prendra effet dès le 16 septembre et CarPostal passera sur la Route cantonale 30.
- Pour la zone 3, le secteur de la Rue du Jura sera également impacté par les travaux du 12 septembre à mai 2025
- Pour la zone 4, le secteur Chemin de la Perroude/Rue du Molard sera impacté à partir du 9 septembre jusqu'en février 2025.

Il est à noter qu'un nouveau plan de déviation permettant de rejoindre l'Administration et les parkings publics du centre du Vieux-Bourg entrera en vigueur à partir de mi-septembre et sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Les Conseillers constatent donc que les travaux avancent progressivement mais sûrement. La Municipalité est consciente des désagréments pour les riverains mais également pour les commerces. Les équipes et les collaborateurs de l'Administration sont sur le terrain pour communiquer de manière proactive, et la Municipalité est également à disposition pour répondre aux éventuelles questions. Il y a toute une stratégie de communication qui est faite, des rencontres sont également organisées au cas par cas, de manière individuelle, auprès de certaines personnes.

Parc des Laurelles

Un nouvel espace de vie et de rencontre a été aménagé au parc des Laurelles. Concrètement, c'est une nouvelle surface ombragée de 17.5 m² qui est proposée à la population grâce à une pergola construite à partir de bois de mélèze suisse, certifié FSC. Les nouvelles assises offrent quant à elles plus de 30 m² pour s'asseoir, se prélasser ou encore jouer grâce à des modules platagone également fabriqués en bois de mélèze indigène. Quant au bac à sable, il a été remplacé, offrant ainsi une surface de jeux de 6 m² supplémentaires.

Cet aménagement sera complété dans le courant du mois de septembre par la mise en place d'une haie composée d'essences à petits fruits comestibles. C'est une quarantaine d'arbustes qui seront ainsi plantés et des kiwis seront quant à eux plantés à proximité de la pergola afin qu'ils puissent y grimper, offrant de la fraîcheur supplémentaire. Ce choix correspond à la fiche 7 « Jardins nourriciers » de la Charte des aménagements extérieurs sur fonds privés qui vise à favoriser la culture de nourriture saine et locale.

Mise en place de nouveaux petits panneaux verts qui ont fleuri en Ville

Cette signalétique spécifique pour la mobilité active, donc la mobilité cyclable et la mobilité piétonne, permet d'améliorer le bien-être des résidents, avec la mise en lumière de nouveaux itinéraires piétonniers qui ont été créés à Gland. Ils facilitent l'accès aux principaux points d'intérêt de la Ville et aident les habitants à mieux se repérer. Ces trajets, intégrés au Plan de mobilité, encouragent la marche et le vélo, contribuant à un environnement urbain plus sain et convivial. Cette initiative répond au postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal ».

Cette mesure s'inscrit dans une politique plus large en faveur de la mobilité active et elle invite les personnes intéressées par le sujet à lire le prochain édito du « Gland Cité ».

Réaménagement du parking à Gare-Sud

Un nouvel aménagement a été créé pour 16 places pour véhicules motorisés, dont une pour mobilité réduite. Il y a également du stationnement pour les 2 roues et une arborisation temporaire. Les arbres seront plantés définitivement plus tard sur le territoire communal, mais cela permet d'avoir un peu d'ombre.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- La patinoire mobile restera une année de plus à Grand-Champ. Lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait annoncé avec enthousiasme que cette patinoire allait déménager aux Perrerets, avec des beaux plans. Malheureusement, les discussions qui ont eu lieu notamment avec la Direction générale de l'environnement (DGE) ne permettent pas pour l'instant de déplacer cette patinoire. Il souhaite donner quelques chiffres. Le budget pour la patinoire mobile actuelle est de CHF 185'000.- par année et, avec toutes les demandes présentées par la DGE, le budget de fonctionnement passerait à CHF 328'000.-, ce qui ferait une augmentation de CHF 143'000.-, soit de 76 %.

La Municipalité a dès lors pris la décision de maintenir encore une année la patinoire mobile à Grand-Champ. Il va prendre son bâton de pèlerin pour tenter de convaincre la DGE que la Commune est prête à faire un certain nombre d'efforts financiers pour des raisons énergétiques, ce qui est normal pour un nouveau projet, mais que là on est au-delà de ce qui est acceptable sur le plan financier. Il espère pouvoir revenir plus tard avec de bonnes nouvelles.

5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- La présidente passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal n° 62 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024

- Mme Angelita Galvez, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

La COFIN souhaite que les études et les travaux du bâtiment MB27 soient coordonnés avec ceux de l'école de Mauverney étant donné les possibles complémentarités des 2 projets.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide d'accepter le préavis municipal n° 62 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024, soit :

I. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2024 représentant au total une augmentation de charges de CHF 223'600.-;

II. la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

<i>Excédent de charges prévu au budget 2024</i>	<i>CHF2'118'750.-</i>
<i>Charges supplémentaires selon préavis n° 62</i>	<i>CHF 223'600.-</i>
<i>Revenus supplémentaires selon préavis n° 62</i>	<i>CHF -20'025.-</i>
<i>Adaptation de l'attribution au fonds de réserve</i>	<i>CHF -54'975.-</i>
<i>Mandat Pro Senectute Lisières (préavis n° 37 de 2023)</i>	<i>CHF 56'700.-</i>
<i>Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires</i>	<i>CHF 2'324'050.-</i>

7. Préavis municipal n° 63 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public

- M. Tommaso Solimine, rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

La Commission technique encourage la Municipalité à travailler la communication sur l'éclairage public dans le cadre du Plan lumière et souhaite que celle-ci prête une attention particulière à l'utilisation judicieuse du pourcentage culturel.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Nicolas Pellet, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide d'accepter le préavis municipal n° 63 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 2'765'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'765'000.-;*
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts des luminaires LED et le module de contrôle intelligent par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 336'450.- dans le fonds de réserve « Efficacités énergétiques » (compte 2900.06) via le compte 76101.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 76101 « Protection de l'air et du climat - Efficacités énergétiques ».*

8. Préavis municipal n° 64 relatif à la révision du Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

- M. Rupert Schildböck, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La présidente rappelle que, comme indiqué dans le préavis, la révision du Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires est soumise à l'approbation des conseils communaux et généraux de l'ensemble des communes du district de Nyon et ne peut donc pas faire l'objet d'amendement.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide d'accepter le préavis municipal n° 64 relatif à la révision du Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires, soit :

- I. d'approuver le Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires et ses annexes;*
- II. de fixer l'entrée en vigueur de ce Règlement dès son approbation par l'État.*

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

9. Préavis municipal n° 65 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

- Ce préavis sera traité uniquement par la COFIN. La séance est fixée au lundi 2 septembre 2024, à 20h00, à la Salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. Préavis municipal n° 66 relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) (plafond d'endettement)

- La présidente rappelle que ce préavis fait suite à l'acceptation de la construction de la nouvelle STEP.
- Ce préavis sera traité par la Commission des affaires régionales et intercommunales. La séance est fixée au lundi 2 septembre 2024, à 18h30, à la Salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. José Caiano, Mmes Albulenë Ukshini Sefa et Angelita Galvez, pour le PS Gland, intitulé « Pour la création d'un Jardin du Souvenir pour nos animaux de compagnie » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au jeudi 12 septembre 2024, à 18h30, à la salle 101 du collège des Tuillières, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Anik Freuler, GDG

Membres : Mme Catherine Sicuranza, GDG – Mme Albulenë Ukshini Sefa, PS-Les Vert-e-s – Mme Sabine Million-Courvoisier, PLR – M. Pascal Riesen, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

12. Interpellation de Mme Stella Motta Larrivé, MM. José Caiano, Arnaud Durand, Dominique Pernet Bernard Kaeslin intitulée « Mesures de soutien aux commerces du Vieux-Bourg durant les travaux »

- La présidente passe la parole à M. Dominique Pernet pour le développement de cette interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gilles Davoine : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

Il est d'usage de remercier les auteurs de l'interpellation, mais il n'est pas certain de le faire dans la mesure où il a vraiment l'impression que là les interpellants ne lisent pas les préavis, n'écoutent pas les communications, ne lisent pas le rapport de gestion et ne voient pas ce qui se passe.

Il présente une liste de ce qui a été fait par le Service de l'économie jusqu'à présent. Dans l'interpellation, il est suggéré de nombreuses choses et il pense qu'il n'y en a pas une qui n'a pas été faite par la Municipalité, qui en a fait largement plus. Il fait défiler cette liste, l'idée étant de se rendre compte de toutes les actions qui ont été menées au quotidien par le Service de l'économie, au sein duquel Mme Joanna Baird, déléguée à l'économie, et son assistante, Mme Sandrine Goettmann, sont évidemment en contact permanent avec tous les commerçants, c'est sûr et certain.

Puisque cela n'a pas l'air d'être si clair que cela, il souhaite également parler du dispositif d'accompagnement des commerçants du Vieux-Bourg pendant le chantier et présente un document.

En pages n° 20 à 23 du préavis municipal n° 20 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg, il est mentionné que la ville de Gland s'engage à participer activement à la préservation du tissu économique local. Pour réduire l'impact négatif des travaux et maintenir la continuité commerciale du Vieux-Bourg, un montant de CHF 400'000.- a été inclus dans le préavis d'investissement afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement destiné aux commerçants qui seront affectés par le chantier. Ce préavis, avec le dispositif d'accompagnement des commerçants, a été approuvé par le Conseil communal en 2022.

3 volets différents avaient été proposés, à savoir un volet « visibilité », un volet « valorisation » et un volet « indemnités », éléments que la Municipalité a également rappelés dans le rapport de gestion 2023, où figure un résumé des mesures mises en place. La plupart de celles-ci sont celles mentionnées dans l'interpellation, où il est notamment demandé d'organiser des fêtes. Plusieurs événements de ce type ont été mis en place, par exemple avec l'action « Façades en fleurs » faites avec les commerçants ou les sapins de Noël, il existe de nombreux événements de ce type-là. Tout cela fonctionne actuellement, c'est ce qui est en train d'être fait au quotidien, et le résumé figure dans le rapport de gestion.

Mesures de visibilité

- Publications sur le site Internet *gland.ch*, avec une page dédiée aux commerces du quartier du Vieux-Bourg et des capsules vidéo faites avec ces derniers.
- Publications dans le journal « Gland Cité », dans la partie communale, avec de la publicité.
- Publications dans le quotidien « La Côte », notamment dans l'édition spéciale Terroir ainsi que de manière plus générale.
- Publication dans le quotidien « 20 Minutes », avec 327'000 lecteurs, où 14 commerces ont été mis en valeur.
- Édition d'une brochure communale avec les commerçants du Vieux-Bourg, qui a été distribuée en tout-ménage.

- Publications dans les médias sociaux, comme demandé dans l'interpellation, avec des créations de visuels ainsi que des capsules vidéo sur YouTube, Facebook et Instagram.
- Vente du coffret du Vieux-Bourg, qui marche toujours très bien, notamment à Noël, avec des produits des commerçants du Vieux-Bourg, comme son nom l'indique.
- Distribution de sapins en pots aux commerçants, payés par la Commune.
- Le Passeport Glandois - Édition spéciale Vieux-Bourg, avec des bons édités par les commerçants du Vieux-Bourg, qui a également été distribué en tout-ménage, soit en 7'000 exemplaires.
- Une signalétique est en place, avec des panneaux trifaces placés dans 4 coins stratégiques du quartier, sur lesquels tous les commerçants y figurent, ainsi que leur localisation.
- Une signalétique avec d'autres informations est en place pour informer que les commerces restent ouverts et pour guider la population vers les commerces en question.
- Des bons cadeaux, à charge de la Commune, sont distribués chez les commerçants et au guichet du SPOP, par exemple un rabais de CHF 5.- chez le coiffeur ou un café offert à La Feuillantine. Il s'agit d'actions qui sont faites régulièrement et 1'200 bons sont actuellement en circulation.

Mesures de valorisation

- L'action « Façades en fleurs », dont il a déjà rapidement parlé, à laquelle 12 commerçants y ont participé en 2023 et 13 en 2024.
- Mise en place de places de parc complémentaires dédiées aux commerces.
- Accessibilité au niveau de la signalétique, sur les panneaux de chantier et de travaux.
- Places de parc dédiées aux différents commerces pendant les travaux, avec la pose de panneaux parfois très temporaires dans la mesure où il faut de temps à autre agir au plus vite.
- Locaux de remplacement. Il s'agit d'une innovation et il croit qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui prévoient ce genre de dispositif. Des locaux ont été loués par la Commune à la Rue du Borgeaud 18, donc à proximité du Vieux-Bourg mais en dehors de la zone des travaux, pour pouvoir y loger des commerçants qui, à un moment donné, seraient trop impactés par les travaux. 3 personnes ont pour l'heure souhaité déménager et ont ainsi occupé ces locaux pendant un certain temps pour être au calme, hors des travaux, et qui ont ensuite rejoint leurs propres locaux une fois les travaux finalisés devant chez eux.

Indemnisation

- Aide financière directe. 4 demandes ont été reçues et 3 commerçants ont bénéficié de ces aides. Le refus est dû au fait qu'il était très compliqué de déterminer l'impact réel des travaux sur le chiffre d'affaires de cette personne, laquelle a commencé à travailler plus lors des travaux et qui a abandonné une partie d'un métier pour se consacrer à une autre partie à ce moment-là. Dans la mesure où les chiffres d'affaires ne montraient pas du tout un impact des travaux, la demande a été rejetée. Mais 3 commerces ont bénéficié de ces aides pour un total de CHF 39'400.- à l'heure actuelle.
- Sur les CHF 400'000.- alloués, il reste un solde disponible de CHF 266'513.-, soit 67 %. Des projets sont en cours, notamment au niveau de la visibilité, dont un qui est en préparation avec NRTV. Il y aura également comme d'habitude le coffret du Vieux-Bourg à Noël 2024, ainsi que des événements organisés avec les artisans, notamment avec le traiteur du quartier. Et comme mentionné dans ses communications, le partenariat avec TKap relatif à la précarité menstruelle est en négociation, avant que la Coop ne vienne dans ce nouveau partenariat.

Les différents commerçants sont présentés à l'écran, avec qui le Service de l'économie est en contact permanent. Des solutions sont même proposées rapidement lorsqu'il y a par exemple des coupures d'eau lorsque le chantier demande que cela aille un peu plus vite et que personne n'a eu le temps de s'organiser, et le Service de l'économie a distribué des bidons d'eau aux commerçants afin que ces derniers puissent assurer l'essentiel de leurs activités.

Il reprend ce qui est demandé dans l'interpellation :

Allouer l'ensemble des fonds restants Covid-19 pour fournir des subventions aux commerçants affectés par les travaux

Alors là aussi c'est dommage que les interpellants n'écoutent pas ses communications, même s'il est vrai qu'il est un peu barbant d'écouter les clôtures de préavis. Mais il a annoncé la clôture du préavis Covid-19 lors de la dernière séance du Conseil communal, et cela ne va donc pas être possible de prendre des fonds disponibles sur un préavis clôturé. Légalement, l'argent octroyé pour un préavis doit être utilisé pour ce qui est demandé, et heureusement. Il est mieux que les Conseillers travaillent en confiance avec la Municipalité et que l'argent demandé au Conseil communal le soit pour quelque chose de précis et de déterminé. Il n'est donc pas possible d'allouer les fonds restants d'un préavis à d'autres fins. Et, de toute façon, le préavis a été clôturé.

Mettre en place des mesures temporaires pour faciliter l'accès aux commerces durant les travaux, telles que des zones de stationnement gratuites à proximité, des macarons à titre gratuit pour les commerçants, des signalétiques claires indiquant les itinéraires alternatifs, et des passages piétons sécurisés.

Il croit qu'il a répondu à cette demande, les Conseillers ont pu voir ce qu'a fait la Municipalité.

Organiser des événements locaux (marché, foire, animations de rue) dans les zones touchées par les travaux pour attirer des visiteurs et stimuler l'activité économique des commerces. Par exemple : « Fête des commerçants du Vieux-Bourg » que la ville de Gland prendrait entièrement à sa charge.

Il croit qu'il a répondu à cette demande, les Conseillers ont pu voir ce qu'a fait la Municipalité.

Mettre en place un groupe de travail composé de représentants de commerçants, de la Municipalité et d'autres parties prenantes pour suivre l'évolution de la situation, recueillir les préoccupations et ajuster les mesures en conséquence.

Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger a indiqué aux Conseillers à quel point il y a toujours une écoute et à quel point, au niveau des travaux, il y a un contact permanent. C'est aussi le cas évidemment de la part du Service de l'économie, qui est en contact continu avec tous les commerçants, et les Conseillers ont vu à quel point la Municipalité collabore. Des capsules vidéo et de la publicité ont notamment été faites, et il pense que si un commerçant dit qu'il ne connaît pas Joanna Baird, il ment.

Continuer le renforcement des campagnes de communication municipale pour encourager les habitants à soutenir les commerces locaux pendant cette période. Cela pourrait inclure des actions sur les réseaux sociaux, des affichages dans les lieux publics et des partenariats avec les médias locaux.

Il ne sait pas si la Municipalité peut faire quelque chose de plus que ce qu'elle a fait en permanence. Un article a même paru dans le « 20 Minutes ».

La Municipalité a-t-elle envisagé un programme de soutien aux commerçants locaux directement impactés par les travaux de la Ville, actuels et futurs ?

C'est une bonne idée ! C'est ce que la Municipalité a fait dans le préavis municipal n° 20 que le Conseil communal a validé. Il a de la peine à comprendre la question.

Est-il possible d'offrir la gratuité des macarons de stationnement pour les entreprises pendant toute la durée des travaux ?

Cela est fait lorsque cela touche directement les places de parc privées des gens. Un médecin, situé en face de la Salle communale, parquait sa jolie voiture sur une place de parc privée et, à un moment donné, il ne pouvait effectivement plus le faire à cause des travaux. Un macaron lui a été offert afin qu'il puisse se parquer dans la mesure où il s'agissait d'une place privée. Et cela est régulièrement fait lorsque cela impacte directement les places privées, sinon il y a toujours des places de parc avec une signalétique pour les parkings disponibles.

Est-il possible d'accélérer les procédures administratives afin que les commerces puissent avoir une aide financière de la part de notre Ville plus rapidement ?

Les demandes sont toujours traitées avec célérité. Une procédure « administrative » est prévue dans le préavis municipal n° 20, avec une Commission qui réunit différents membres de la Municipalité, du Service de l'économie et d'autres Services, laquelle peut se réunir et prendre des décisions rapidement. Sachant que cela reste des deniers publics, il faut quand-même examiner un peu la situation. La Commune ne va évidemment pas compenser un chiffre d'affaires, mais elle va regarder quelle est la perte de marge et, si cela semble effectivement lié aux travaux, elle va venir soutenir un commerçant sur une perte de marge et de bénéfice. Il y a donc des calculs et des analyses à faire, et la Municipalité est consciente du fait que ce sont des deniers publics et qu'elle ne peut donc pas les dépenser n'importe comment. Mais effectivement, comme déjà dit, 3 commerces sur les 4 qui en ont fait la demande ont reçu une indemnité.

Serait-il possible de prévoir un budget pour les aides lors des prochains préavis d'un tel impact ?

D'accord, il y a pas mal de chances, la Municipalité fera donc la même chose. Il est quand-même l'heure de rappeler que la ville de Gland est parmi les premières à avoir fait cela. Lorsque Rolle a eu des travaux sur la Grand'Rue ou que Coppet a eu des travaux, il n'y avait pas ce genre d'éléments, et cela n'est pas obligatoire puisque, légalement parlant, un commerçant ne peut pas réclamer un dommage puisque – et c'est la définition de la responsabilité civile en l'occurrence – il n'y a pas d'acte illicite, il n'y a pas de faute de la commune qui fait des travaux tout à fait licites. En l'absence de faute, un commerçant n'a pas la possibilité de demander un dommage suite à une perte de son chiffre d'affaires. Consciente de cela justement, la Municipalité a voulu corriger le tir et a mis ces CHF 400'000.- dans le préavis municipal n° 20 afin que cela fonctionne le mieux possible. Cela ne veut pas dire qu'elle va réussir, elle n'y arrivera pas. Il est clair que des commerces ont fermé, lesquels ont pourtant reçu une aide mais malgré tout cela n'a pas suffi. La Municipalité n'arrivera peut-être pas à sauver tout le monde. Il faut encore voir dans quelle mesure ce sont les travaux qui sont à l'origine des fermetures ou s'ils n'ont peut-être fait qu'accélérer un phénomène, il ne sait pas, mais la Municipalité essaie d'être attentive par rapport à cela.

Comptez-vous rester en contact avec l'ensemble des commerçants touchés par les travaux sur l'ensemble du territoire pendant toute la durée des travaux ? Ainsi que d'aller sur le terrain de manière régulière et non ponctuelle ?

Bien sûr, la Municipalité ne fait que cela et est tout le temps en contact. Mmes Joanna Baird et Sandrine Goettmann discutent avec tout le monde.

Bref, il est très dubitatif sur ce genre de questions. M. Arnaud Durand a publié sur Facebook l'élément relatif à utiliser les fonds Covid-19. Mme Joanna Baird a pris contact avec lui et lui a expliqué que cela n'était pas possible et qu'elle discutait volontiers avec lui sur la suite. M. Arnaud Durand lui a répondu « *non, tout va bien* » et après une interpellation est déposée, laquelle est notamment signée par le précité. Alors il comprend bien le besoin de visibilité que des Conseillers communaux hors-parti ont peut-être envie d'avoir. Si ceux-ci parlent au nom de commerçants qui sont venus les voir – ce qui est possible, c'est le rôle des Conseillers communaux – et qui leur ont expliqué ce qui marche et ce qui ne marche pas, il leur promet qu'en termes d'efficacité, mais certes pas en termes de visibilité, il faut renvoyer ces commerçants auprès du Service de l'économie ou alors en discuter avec Mme Joanna Baird, laquelle pourra fournir des explications. Cela permettrait d'éviter que les Services perdent du temps, et qu'à son avis tous les Conseillers communaux ici présents, sauf les 7 qui ont validé cette interpellation, en perdent également.

- La présidente demande aux interpellants s'ils sont satisfaits de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.

- M. José Caiano : remercie la Municipalité pour sa réponse. Il est toutefois un peu étonné des sourires qu'il a pu voir ce soir lors de la lecture de cette interpellation. Cette dernière n'avait pas pour but de faire sourire, surtout quand des commerces ferment dans la Ville. Aujourd'hui la Municipalité a déjà fait énormément de choses, les interpellants le reconnaissent, mais ce n'était pas le but de cette interpellation. Il y a des choses aujourd'hui sur le terrain qui ne sont pas du tout exactement comme sur une belle photo ou un projecteur. Lorsque l'on se balade ou par exemple quand lui-même se rend chez le physio, l'on constate qu'il n'y a plus de route, qu'il faut faire 3 km de plus ou qu'il faut laisser la voiture à l'abandon parce qu'il n'y a pas de stationnement. Cela fait effectivement partie des travaux, mais ce sont les commerçants du Vieux-Bourg qui souffrent en ce moment. Et c'est vrai qu'on peut rigoler, on peut plaisanter, on peut tout faire, mais il pense que l'on peut aussi prendre une minute pour se demander ce qui pourrait être fait en plus. Lui et ses collègues hors-parti ne veulent pas de la visibilité, ils souhaitent simplement être présents pour la population glandoise, et cela signifie aussi savoir écouter les commerçants. Et il pense qu'entre ce qui est rapporté et ce qui est amené, il y a 2 choses différentes : sur le terrain et sur le papier.

- La discussion est ouverte.

- Mme Regina Bovet : souhaite juste rappeler qu'elle a aussi levé la main pour soutenir cette interpellation. Donc c'est très bien que cette interpellation a eu lieu, elle félicite les interpellants. 60 Conseillers sont présents ce soir et elle les invite franchement à aller voir ces commerçants, cela donne une belle visibilité. « *Bonjour Messieurs-dames à la télévision, allez tous voir maintenant nos commerçants* ». Il n'y pas qu'un Municipal qui parle-là, il y a aussi des Conseillers qui sont sur le terrain, qui analysent aussi. Donc soyons forts et soyons fous. Elle a participé au soutien de cette interpellation, elle est aussi commerçante, elle sait ce que cela veut dire que de travailler dans un commerce avec des horaires pas possibles. Qui est debout 13 heures par jour, les samedis, les dimanches ? Il n'y en a pas beaucoup, alors soutenons ces gens, laissons-les travailler pour leur visibilité.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

DIVERS

13. Nomination d'un membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Suite à l'élection de Mme Ahimara Buffat en qualité de présidente du Conseil communal pour l'année 2024-2025, le poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, M. Jean-Marc Guibert propose la candidature de M. Alain Pernet.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Alain Pernet est nommé membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

- La présidente le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

14. Divers et propositions individuelles

- Mme Véronique Villaine : déclare qu'après une bonne dizaine d'années, elle a choisi de quitter la présidence du PS Gland, laquelle sera désormais assurée par M. Marc Morel, qui continue son mandat, et par Mme Albulenë Ukshini Sefa. Elle remercie infiniment cette dernière, qui prend également le rôle de cheffe de groupe. Les Conseillers l'entendront donc probablement lors des prochaines séances du Conseil communal. Elle les remercie d'en prendre bonne note et de bien accueillir Mme Albulenë Ukshini Sefa dans cette position.

- M. José Caiano : a 2 petites questions pour la Municipalité. La première est une problématique qui pourrait être assez dangereuse, à savoir que depuis le cimetière et depuis les jardins familiaux, l'accès de l'ancienne route menant à la déchèterie a été complètement fermé. Maintenant, pour pouvoir accéder directement à la déchèterie, les gens sont obligés de marcher le long de la route. Ce problème a-t-il déjà été communiqué à la Municipalité ? Y a-t-il déjà quelque chose de fait ou serait-il possible de faire quelque chose à cet endroit, au moins un tracé sur le gazon ? Parce qu'avec les brouettes et les enfants notamment, le passage des usagers devient très dangereux.

La 2^{ème} question qui lui est revenue en sa qualité de Conseiller est qu'aujourd'hui, à Gland, il y a une « chasse » aux auto-écoles, que ce soit à Montoly, à En Bord ou ailleurs en ville. Actuellement, les auto-écoles ne peuvent pas donner un cours sans être dérangées par la sécurité publique qui leur dit qu'elles n'ont absolument pas le droit de faire ces cours dans ces parkings-là. Les choses ont-elles changé ? Est-ce que l'on essaie aussi de faire fuir les auto-écoles de la Ville ? Il aimerait juste savoir ce qu'il en est.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'en effet, concernant la Route de l'Etraz, le DP a été remis à l'entreprise Ronchi. Des réflexions sur le réaménagement de cette route sont en cours puisque, comme déjà indiqué, le coffre de la route est en très mauvais état. Toute une réflexion à beaucoup plus long terme doit être faite pour la rénovation de cette route. Les tracés, la largeur des gabarits, une éventuelle piste cyclable ou bande cyclable, les trottoirs, etc., sont en réflexion actuellement. Mais rien n'est prévu à court terme jusqu'au giratoire de la Ballastière. La Municipalité a été sollicitée par l'Association des Jardins familiaux, qu'elle a rencontré pas plus tard que la semaine dernière, et différents éléments ont été évoqués. Et il lui semble également que les espaces verts ou la voirie mettent à disposition du compost. Elle sait que certaines personnes partaient avec leur brouette chercher du compost à la déchèterie, et la Municipalité a compris que cela n'était plus possible ou difficile à faire à ce stade. La Municipalité essaie donc de mettre en place différentes choses, et les relations avec l'Association des Jardins familiaux vont s'intensifier ces prochains mois. Mais pour l'instant, à court terme, rien ne va être aménagé au bord de route sans étudier plus avant les choses.

- M. Gérald Cretegny : déclare que, pour répondre à M. José Caiano concernant ce nouveau sport à Gland qui est une « chasse » aux auto-écoles d'après ce qu'il a compris, il doit avouer n'avoir pas connaissance d'une telle pratique et qu'il va donc se renseigner à ce sujet.

- M. Pascal Riesen : a une petite question pour Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, puisque cela n'a pas été mentionné dans ses communications. Serait-il possible de savoir où en est le parc à chiens ? Il sait que cela devrait être fait en automne et il aimerait savoir si quelque chose a changé.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que, concernant le parc à chiens, une mise à l'enquête est effectuée, laquelle commence cette semaine ou la semaine prochaine. Il s'agit donc d'une enquête simplifiée, soit une information au voisinage. Comme il n'y a pas beaucoup de voisins du côté de Montoly, elle ose imaginer qu'il n'y aura pas particulièrement d'opposition à la mise en place de ce parc. Les travaux pourront débuter dès que cette procédure sera terminée.

- M. Dominique Pernet : a une question pour la Municipalité concernant le Dive Bär. C'est un produit qui est éphémère et il aimerait savoir quelles sont, à l'heure actuelle, les retombées financière qu'obtient la Commune par rapport à l'emplacement qu'elle loue soi-disant, quelle est la durée du contrat d'exploitation et pense-t-elle un jour ou l'autre le renouveler dans le futur ?
- M. Gilles Davoine : répond que la Municipalité n'a pas de contrat de location avec le Dive Bär, c'est une animation qu'elle a souhaité proposer à un lauréat du Prix Nouvelle Économie, et le terme est défini par le début des travaux de Gare-Sud. C'est donc quelque chose qui est en réalité assez précaire pour Dive Bär, qui a dû faire de gros investissements et qui a peu d'années pour pouvoir rembourser et quitter les lieux en ayant gagné de l'argent.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 3 octobre 2024 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h25.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :



Ahimara Buffat



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexe¹ :

1. Communications du dicastère Infrastructures & Environnement
2. Interpellation de Mme Stella Motta Larrivé, MM. José Caiano, Arnaud Durand, Dominique Pernet et Bernard Kaeslin intitulée « Mesures de soutien aux commerces du Vieux-Bourg durant les travaux ».
3. Documents présentés par M. le Municipal Gilles Davoine lors de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Stella Motta Larrivé, MM. José Caiano, Arnaud Durand, Dominique Pernet et Bernard Kaeslin intitulée « Mesures de soutien aux commerces du Vieux-Bourg durant les travaux »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland